



DOSSIER D'INSCRIPTION

RENTRÉE 2020

DOSSIER D'ADMISSION
EN FORMATION D'AIDE SOIGNANT

NOTICE D'INFORMATIONS

Les dates à retenir :

DOSSIER D'INSCRIPTION à la sélection d'entrée en IFAS	À télécharger sur le site de l'IRTS Paris https://inscriptions.parmentieridf.fr ou demande de dossier par mail jjovinac@parmentieridf.fr
PERIODE DES INSCRIPTIONS Tout dossier reçu après cette date (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.	Du lundi 27 avril 2020 au vendredi 29 mai 2020 à minuit
MODALITES : Envoi postal à l'IFAS Envoi par mail possible (format PDF)	IFAS IRTS PARIS PARMENTIER 145 Avenue Parmentier 75010 PARIS
EXAMEN DES DOSSIERS DE CANDIDATURES	Dès ouverture de l'IRTS jusqu'au 7 JUILLET 2020
DROITS D'INSCRIPTION Chèque à l'ordre de l'IRTS PARIS (nom et prénom du candidat au dos du chèque, paiement en ligne accepté)	50 EUROS
RÉSULTATS DE L'ADMISSION : • Affichage sur votre espace réservé https://www.irtsparisidf.asso.fr/formation/aidesoignant/ • Affichage à l'IFAS IRTS PARIS • Par courrier à tous les candidats	08 juillet 2020 à partir de 14 H
PRE ENTREE ADMINISTRATIVE RENTREE EN FORMATION	Lundi 31 Aout 2020 Mardi 1er septembre 2020

Tous les résultats seront affichés à l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de l'IRTS Paris et publiés sur le site Internet (si consentement donné lors de l'inscription)

Merci de privilégier les demandes par mail : jjovinac@parmentieridf.fr

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE CONSTITUER VOTRE DOSSIER DE SELECTION

L'arrêté du 7 avril 2020 concernant les modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat au diplôme d'Etat d'aide-soignant a été publié au journal officiel.
Nous vous invitons à lire cet arrêté en [cliquant ici](#)

NOMBRE DE PLACES POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

Nombre de places totales : 65

- 35 places subventionnées par le Conseil Régionale d'Ile de France. Uniquement
- 20 places par contrat d'apprentissage ou de professionnalisation : Voir le lien sur le site de l'IRTS <https://www.irtsparisidf.asso.fr/alternance/>
- 10 places autres financements. Les frais de scolarité peuvent être pris en charge par l'employeur, les OPCA (UNIFAF, ANFH, FONGECIF, UNIFORMATION, etc...), Pole Emploi ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

DÉPÔT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

AU PLUS TARD vendredi 05 juin 2020 jusqu'à 17 h 00

POUR CONCOURIR, TOUT CANDIDAT DOIT DEPOSER OU ENVOYER
UN DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET :
AU PLUS TARD vendredi 05 juin 2020 jusqu'à 17 h 00 :

Au secrétariat de l'IFAS IRTS Paris – 145 Avenue Parmentier 75010 Paris
Selon les conditions d'ouverture au public, au regard de la situation COVID 19, après le 11 mai
Ou
AU PLUS TARD vendredi 05 juin 2020 à minuit (cachet de la poste faisant foi), par envoi postal
Si vous envoyez votre dossier vendredi 05 juin 2020,
déposez-le directement au guichet du bureau de Poste pour vérifier
que votre envoi est bien tamponné à la date du 05 juin 2020.

Les candidats inscrits à la présente sélection s'engagent à respecter le règlement de la sélection (cf. fiche d'engagement à compléter). Les résultats seront envoyés à l'adresse que vous indiquez sur votre fiche d'inscription (Vérifiez bien que votre adresse soit en conformité avec La Poste)
Aucune modification d'adresse ne pourra être prise en compte par téléphone.
Vous devrez impérativement adresser un courriel avec copie de votre pièce d'identité pour indiquer un changement d'adresse. Vous devrez impérativement faire le nécessaire auprès de la poste en cas de changement d'adresse ou d'absence prolongée.

<p>CALENDRIER DES VACCINATIONS</p>	<p>Attention! Il est indispensable de se mettre à jour des vaccinations dès l'inscription aux épreuves, en particulier contre l'hépatite B car le schéma vaccinal complet dure 6 mois.</p> <p>Il est indispensable de procéder à la mise à jour de vos vaccinations dès à présent, sous peine de retarder le démarrage de votre 1er stage et de compromettre votre présentation à la session du DEAS.</p> <p>L'admission définitive est subordonnée à la production :</p> <p>a) au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine ;</p> <p>b) au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la santé publique. Afin de pouvoir fournir ces documents en temps voulu, il vous est vivement recommandé de vous mettre à jour au plus tôt de vos vaccinations (aucune dérogation possible)</p>
<p>STAGES</p>	<p>La formation se déroule en alternance ; les stages s'effectuent dans le département mais aussi dans les départements limitrophes. Aucun frais n'est remboursé par l'Institut. L'élève doit avoir un moyen de locomotion adapté aux horaires spécifiques des terrains de stage.</p>
<p>FINANCEMENTS</p>	<p>Voir les modalités sur le site de l'IRTS PARIS ILE DE FRANCE suivant votre situation à l'entrée en formation :</p> <p>https://www.irtsparisidf.asso.fr/lesfinancements/</p>
<p>RESSORTISSANTS HORS UNION EUROPEENE</p>	<p>Joindre obligatoirement le DELF C1</p> <p>Le DELF est le diplôme d'études en langue française. C'est un diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale. Joindre, obligatoirement, le Diplôme d'Etudes en Langues Française (DELPH) attestant d'un niveau C1 de langue française. Site internet :</p> <p>www.ciep.fr/delf-dalf/delf-tout-public</p> <p>à titre exceptionnel cette année 2020, l'attestation du niveau de langue française C1, prévue à l'article 6-9° de l'arrêté du 7 avril 2020, n'est pas requise pour les ressortissants hors Union européenne.</p>

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions d'âge :

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation, soit le 1er septembre 2020 (aucune dispense n'est accordée) - pas de limite d'âge supérieure.

Candidats concernés :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- la formation initiale, dans les conditions fixées l'arrêté du 7/04/2020 ;
- la formation professionnelle continue, sans conditions d'une durée minimale d'expérience professionnelle, dans les conditions fixées l'arrêté du 7/04/2020;
- la validation des acquis de l'expérience professionnelle (V.A.E), dans les conditions fixées par l'arrêté du 7/04/2020 du ministre chargé de la santé.

LES NOUVELLES MODALITÉS DE SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT SONT DESORMAIS COMMUNES POUR TOUS LES CANDIDATS

- La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.
- Le dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un Institut de formation paramédical. Toutefois, en cas d'empêchement lié à la gestion de la crise sanitaire, il est possible de solliciter un deuxième formateur infirmier ou cadre de santé d'un Institut de formation paramédical en lieu et place de l'aide-soignant.
- Sont admis en formation et dans la limite de la capacité d'accueil autorisée, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux (cf. annexe I).
- A l'issue des épreuves de sélection, le jury d'admission présidé par le Directeur d'Institut établit un classement des candidatures retenues (liste principale et liste complémentaire).
- Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés à l'Institut de formation et publiés sur internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats.
- Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.
- Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission en liste principale.
- Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.
- La liste des affectations définitives est transmise par le Directeur de l'Institut de formation à l'Agence Régionale de Santé.

AUCUNE INFORMATION RELATIVE AUX RESULTATS NE SERA DONNEE PAR TELEPHONE.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Sélection sur dossier et entretien, UNIQUEMENT SUR DOSSIER POUR LA SÉLECTION 2020 de la rentrée de septembre.

DISPENSES DE FORMATION

Les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre professionnel (cursus partiel titrés) : DEA, DEAP, DEAS, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, TPAVF, ET LES PERSONNES TITULAIRES D'UN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ASSP ET SAPAT.	Il sera possible de demander une dispense d'un ou plusieurs modules de formation sous certaines conditions (prise en compte des acquis et/ou du cursus antérieur). A l'issue de la sélection les modalités de prise en compte de ses demandes de dispenses vous seront précisées.
Accès direct pour les agents des services hospitaliers qualifiés (ASHQ)	Réunissant au moins 3 ans de fonction en cette qualité sur proposition de leur employeur qui en organise la sélection
Validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE)	Conditions fixées par un autre arrêté et spécifique à la VAE. Les modalités d'admission restent inchangées. Ce document ne concerne pas ces candidatures.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Vous avez un BAC Pro ASSP ou SAPAT et vous souhaitez suivre un parcours allégé (dispense de modules)	<ul style="list-style-type: none">- fiche d'inscription ci-dessous correctement remplie- attestation d'engagement complétée et signée mentionnant votre choix de cursus allégé- copie recto-verso d'une pièce d'identité- copie de votre Baccalauréat ASSP ou SAPAT- 4 timbres au tarif en vigueur pour lettres prioritaires- un curriculum vitae- une lettre de motivation MANUSCRITE- la copie du dossier scolaire avec résultats et appréciations.- Bulletins trimestriels ou semestriels depuis la seconde et appréciations en stage. le cas échéant attestations de travail avec appréciations du ou des employeurs- un document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue par le candidat et en lien avec les attendus de la formation. (cf. annexe I). Ce document n'excède pas 2 pages.- chèque de 50 € à l'ordre de l'IRTS Paris Ile De France avec nom et prénom du candidat au dos (possibilité de paiement en ligne).
---	--

**Vous êtes titulaire d'un :
DEAVS - DEA- DEAMP - DEAP -
Mention complémentaire - titre AVF - DEAES
et vous souhaitez suivre un parcours partiel
(dispenses de modules)**

- Fiche d'inscription ci-dessous correctement remplie
- Attestation d'engagement complétée et signée mentionnant votre choix de cursus partiel
- copie recto-verso d'une pièce d'identité
- copie de votre titre ou diplôme permettant la dispense de certains modules
- 4 timbres au tarif en vigueur pour lettres prioritaires
- un curriculum vitae
- une lettre de motivation **MANUSCRITE**
- attestations de travail avec appréciations du ou des employeurs, le cas échéant copie du dossier scolaire avec résultats et appréciations. Bulletins trimestriels ou semestriels depuis la seconde et appréciations en stage
- un document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue par le candidat et en lien avec les attendus de la formation. (cf. annexe I). Ce document n'excède pas deux pages.
- Chèque de 50 € à l'ordre de IFAS IRTS PARIS ILE DE FRANCE avec nom et prénom du candidat au dos (possibilité de paiement en ligne).

Vous avez un autre diplôme, vous n'avez aucun diplôme ou titre, si vous avez un diplôme ou un titre vous dispensant de certains modules et que vous souhaitez suivre le parcours complet de formation

- copie recto-verso d'une pièce d'identité
- une lettre de motivation **MANUSCRITE**
- un curriculum vitae
- un document manuscrit relatant une situation personnelle ou professionnelle vécue par le candidat et en lien avec les attendus de la formation. (cf. annexe I). Ce document n'excède pas deux pages
- selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- chèque de 50 € à l'ordre de IFAS IRTS PARIS ILE DE FRANCE avec nom et prénom du candidat au dos selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
- Le cas échéant, uniquement pour les rentrées de septembre 2020, une attestation de suivi de préparation au concours d'aide-soignant au cours de l'année 2019-2020
- pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation (cf. point 7)
- les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant leur engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant
- la fiche d'inscription ci-dessous correctement remplie
- l'attestation d'engagement ci-dessous, complétée et signée
- 4 timbres au tarif en vigueur pour lettre prioritaires.

<p>Pièces complémentaires pour prise en charge financière du coût pédagogique (pour tous les candidats)</p>	<p>En poursuite de scolarité : - un certificat de la scolarité en cours</p> <p>Les demandeurs d'emploi : - un avis de situation Pôle Emploi, de moins de trois mois, (à imprimer à partir de votre espace personnel)</p> <p>Pour les salariés : - copie de la demande de prise en charge auprès d'un Opérateur de Compétences (OPCO*)</p> <p>Pour les ressortissants hors Union européenne : - une attestation du niveau de langue française requis en C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.</p>
--	---

*OPCO : est un opérateur de compétences, c'est-à-dire un organisme agréé par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner la formation professionnelle en finançant l'apprentissage et en accompagnant les PME et les branches professionnelles en matière de formation. Les coordonnées sont à demander à votre employeur.

Avec le soutien de



Photo d'identité
à coller ici

DOSSIER D'INSCRIPTION AIDE-SOIGNANT

Civilité : Madame Monsieur
Nom : _____ Prénom : _____
Nom de jeune fille : _____
Adresse : _____
Code postal : |_|_|_|_| Ville : _____
Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Portable : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Numéro de sécurité sociale : |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|
Courriel : _____@_____
Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Ville de naissance : _____
Département : |_|_| (indiquez « 99 » pour un pays étranger)
Pays de naissance : _____
Nationalité : _____

SITUATION ACTUELLE

Salarié :

Nom et prénom de l'employeur : _____
Indiquez la fonction exercée : _____

- CDI
 CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi
 CUI : contrat unique d'insertion
 CDD (date prévisionnelle de fin de contrat) : _____

Possédez-vous l'AFGSU ? Oui Non Date d'obtention : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|
Si CDI pensez à contacter l'OPCO en vous renseignant auprès de votre employeur*

Demandeur D'emploi :

Numéro d'identifiant : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Date d'inscription |_|_|_|_|_|_|_|_|_|
Antenne Pôle Emploi de Ville : _____ Date d'inscription _____
Êtes-vous indemnisé(e) ? Oui Non Bénéficiez-vous du RSA ? Oui Non
Joindre un avis de situation de moins de trois mois téléchargeable sur votre espace personnel de Pôle Emploi

En cours de scolarité :

Établissement fréquenté : _____
Adresse : _____
Diplôme préparé : _____
Date d'inscription |_|_|_|_|_|_|_|_|_| *
Joindre un certificat de scolarité de votre année scolaire en cours

Autre situation :

Etes-vous reconnu en tant que travailleur handicapé ? Oui Non
Autre (précisez) : _____

Comment avez-vous connu l'IRTS ?

POLE EMPLOI Mission Locale P.A.I.O C.I.O Relations Internet

Autre(s), précisez : _____

**En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi qu'un d'un droit d'opposition que vous pouvez faire valoir à tout moment.*

Cadre réservé à l'administration de l'IRTS Paris IDF

Ne rien inscrire en dessous.

SÉLECTION D'ENTRÉE EN IFAS 2020

CADRE RÉSERVÉ À L'IFAS

Dossier reçu le : _____

Dossier vérifié le : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'IFAS

Dossier conforme : OUI / NON

Type de cursus souhaité : _____

LISTE PRINCIPALE N°

LISTE COMPLÉMENTAIRE

ADMISSION UNIQUEMENT SUR DOSSIER

NOTE : ____ / 20



ANNEXE I

Connaissances et aptitudes attendues pour suivre les formations
conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant

LES ATTENDUS ET CRITÈRES NATIONAUX SONT LES SUIVANTS :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	<ul style="list-style-type: none">- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit- Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer- Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise du français et du langage écrit et oral- Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	<ul style="list-style-type: none">- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables- Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

Je soussigné(e), _____ demande mon inscription à la sélection d'entrée 2020 à l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de l'IRTS Paris Ile De France :

- en parcours allégé de formation, je suis titulaire d'un Bac Pro ASSP ou SAPAT
- en parcours partiel de formation, je suis titulaire d'un DEAVS - DEA – DEAMP – DEAP – Mention complémentaire – titre AVF – DEAES
- en parcours complet de formation
- J'autorise l'Institut à publier mes noms et prénoms sur les listes d'affichage suite aux résultats de la sélection :
- sur internet :
 oui non
 - à l'Institut de Formation aide-soignant :
 oui non

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR :

- L'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.
- Accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.
- Avoir pris connaissance de l'arrêté du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.
- Avoir pris connaissance des dispositions vaccinales obligatoires pour l'entrée en formation portées sur la notice d'inscription et m'engage à effectuer les démarches vaccinales dès à présent, pour être en conformité à la date d'entrée en formation.
- Que les copies jointes à ce dossier sont conformes aux originaux*.
- Je m'engage à tenir l'Institut informé par mail ou courrier postal de tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.

Fait à :

le : 2020

*Signature du candidat : (ou celle des parents ou du tuteur légal pour les candidats mineurs)
* Extrait de la circulaire du 26 décembre 2000, pour l'application du décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 "Tout usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié encourt les peines aux articles L.433-19 et L.441-7 du code pénal. Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L.313-1 et L.313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie*